

30^c

Journal du Lot

30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Peints par eux-mêmes!

Avant de disparaître, des parlementaires, dont les noms importent peu, puisqu'ils ne sont plus, se sont donnés la satisfaction de dénoncer les... disons, pour être courtois envers ces morts, les « méthodes politiques » qui ont conduit le pays au désastre. Il eût mieux valu les empêcher avant que les condamner après.

Donc, parlant de ce qu'ils savent et se peignant eux-mêmes, ils ont rédigé une déclaration — encore une ! — signée par des parlementaires appartenant aux partis les plus opposés. La peur d'être candidats ne les paralysait plus et l'approche d'une fin prochaine les avait inclinés à la sincérité.

Pour expliquer notre défaite, il faut aller à l'origine du mal qui est l'impuissance gouvernementale. Les causes de cette défaite sont politiques avant d'être militaires parce que c'est le gouvernement qui fait l'armée, qui organise son recrutement et ses cadres, qui nomme ses chefs, qui lui fournit ses armes et son matériel ; parce que c'est de la faute du gouvernement si l'on travaille mal dans les usines et si la production se ralentit alors qu'elle devrait augmenter. Parce que c'est la faute du gouvernement si la jeunesse est bien ou mal préparée dans son esprit et dans son cœur au service militaire. Enfin et surtout parce que c'est le gouvernement qui déclare la guerre, qui en décide le moment, qui en apprécie les chances, qui en mesure les risques et qui est seul responsable s'il lance la nation contre une coalition trois fois plus forte qu'elle en effectifs et en matériel.

Quand donc les parlementaires, dans la déclaration dont nous parlons, dénoncent les vices de notre politique intérieure, ils dénoncent en même temps les causes premières de notre impréparation militaire et de notre défaite.

Sans les sûres dans tous leurs développements, nous signalerons d'après eux deux manifestations significatives de cette impuissance gouvernementale telle qu'elle résultait d'un régime parlementaire issu de la courtisanerie électorale et terrorisé par la peur de déplaire aux votants qui tiennent dans la main leur mort ou leur survivance.

Voici ce petit tableau magistralement dessiné :

- « Des coalitions de citoyens », lisons-nous dans ce document, « n'ont cessé à l'intérieur, de tenir en échec la souveraineté de la nation.
- « Nous avons connu des gouvernements dits de droite, mettant l'Etat « à la remorque des coalitions d'intérêts financiers et économiques.
- « Nous avons connu des gouvernements dits de gauche mettant l'Etat « à la remorque d'une bureaucratie syndicale représentant, fallacieusement au reste, une seule classe de la nation et noyauté déjà par les « agents à la solde d'une puissance étrangère.
- « Nous avons connu des gouvernements réussissant la gageure d'être « simultanément à la remorque de ceux-ci ou de ceux-là. »

Nous n'avons jamais écrit de critique plus dure sur le régime sans nom qui nous était fait. On avait beau prendre le gouvernement à droite ou à gauche, on faire un amalgame de ces deux extrêmes qui cumulaient leurs défauts au lieu de les annihiler, il était toujours impuissant pour le bien, impuissant contre le mal. Le gouvernement était toujours en servitude, tantôt sous la domination des syndicats de financiers, tantôt sous la domination des syndicats de fonctionnaires, auxquelles s'ajoutait, depuis le Front populaire, la terreur des Thorez, des Marty et des Duclos qui avaient su se rendre maîtres du pouvoir sans l'exercer directement.

Dispersée, démembrée, écartelée, la puissance publique n'était plus dans l'Etat républicain rendu incapable de défendre l'intérêt général livré au pillage des égoïsmes coalisés. Et quand nous dénonçons cette fureur destructrice de la chose publique, on nous accusait d'attaquer la démocratie. On voit aujourd'hui quels sont les exploitateurs et les saboteurs qui l'ont tuée.

Elle aurait dû être le régime des meilleurs, elle était devenue le régime des pires. Puisqu'elle était incapable de se réformer, c'est avant le malheur qu'il aurait fallu la supprimer.

Emile LAPORTE.

Il ne faut pas deux France!

Lorsqu'on étale sous ses yeux la carte de France de la fin juin 1940 on ne se sent pas fier. L'ennemi vainqueur nous a laissé deux cinquièmes à peu près de notre territoire. Que nous le voulions ou non, il y a maintenant deux France, l'une « libre », l'autre « occupée ».

Sans doute, n'est-ce pas seulement pour nous brimer que l'Allemagne nous a ainsi coupés en deux, mais pour les besoins de la lutte à mort qu'elle poursuit contre l'Angleterre. N'empêche que notre pays est sectionné, que le Nord et l'Ouest sont « contrôlés » par l'étranger alors que le Midi, les deux Midi, jouissent de leur autonomie.

Il nous faut réfléchir à cela. La situation dans laquelle nous nous trouvons est sans doute unique dans notre histoire. Ce n'est pas la première fois que notre territoire est envahi, mais c'est la première fois qu'il l'est de cette façon et nous devons prendre garde aux conséquences morales de cette singulière séparation.

Dans un excellent article paru dans « Le Temps », M. Emile Henriot, soucieux de ce même sujet, se demandait si de tels esprits allaient se créer, « différents, rançonneux, pleins de grief à cause de ce sort inégal entre une partie plus

malheureuse et une partie moins malheureuse de la France ».

Nous sommes tous, n'est-ce pas ? de l'avis de notre confrère qu'il ne faut pas laisser s'établir cette division. L'unité française est une réalité déjà ancienne. Comme la République, et plus encore qu'elle, elle est « une et indivisible ». Ce que des siècles et le travail de ses réformateurs et la pensée de ses philosophes et de ses encyclopédistes ont fait, la botte provisoire de l'invasisseur ne peut le défaire.

Seulement c'est à nous Français de la France « libre » de nous faire pardonner notre chance par de la compréhension, de la bienveillance, de la bonté. Il faudra que nous disions à ceux d'en haut que ceux d'en bas pensent à eux, s'associent au deuil de leur cœur, souffrent de leur servitude et sont prêts à se priver afin qu'ils soient eux, moins privés matériellement.

Chaque fois que dans la zone libre un Français serait tenté de penser et de dire « qu'après tout, mon Dieu, cela n'est pas si terrible », il faudra qu'il regarde la carte de France composée par l'Armistice et la médite avec le plus possible d'imagination.

PAN.

INFORMATIONS

Les Américains envoient 5 milliards pour le ravitaillement de la France

M. Allen, représentant principal de la Croix-Rouge américaine, est venu, spécialement des Etats-Unis, pour organiser le ravitaillement en vivres de la France. Il a recueilli à cet effet aux Etats-Unis des souscriptions totalisant 5 milliards de francs.

M. Allen a commencé par surveiller le débarquement à Marseille du premier navire freté dans ce dessein par la Croix-Rouge et pour effectuer la répartition parmi les populations éprouvées qui en ont le plus grand besoin.

Ce bâtiment de 6.000 tonnes contient de tout : du lait condensé et des vivres pour les enfants et aussi des remèdes.

Viennent ensuite des conserves de viande et de légumes, du savon, des vêtements, des chaussures, de multiples habits. Bref, tout ce qui peut permettre à la créature éprouvée de se reprendre à vivre et à travailler.

Que fera la Hongrie ?

Selon les milieux autorisés hongrois, la Hongrie s'apprête à défendre énergiquement les intérêts des minorités hongroises résidant en Roumanie.

Ces mêmes milieux affirment que les relations entre ces deux pays pourraient subir d'importants changements en cas d'attaque contre ces minorités.

MM. Jean Borotra, Le Cour-Grandmaison et Portmann sont attachés au ministère de la Famille.

Le ministre de la Famille et de la Santé Publique a choisi comme secrétaire général aux sports, M. Jean Borotra.

Il a fait appel, en outre, à M. Le Cour-Grandmaison pour le secrétariat général de la Famille, et au professeur Portmann pour celui de la Santé publique.

Un moratoire en faveur des réfugiés

On annonce que le gouvernement, en l'espèce la direction des affaires civiles du ministère de la justice qui dirige M. Frémicourt, a préparé une série de mesures concernant les locataires réfugiés.

Le décret en préparation établira un moratoire en faveur de tous les réfugiés. Il précise que le paiement des termes de loyer échéant avant le 1^{er} août, ne pourrait être exigible nonobstant l'armistice avant le 1^{er} novembre.

Les hostilités italo-britanniques

Selon un communiqué britannique, les troupes britanniques infligent de lourdes pertes aux Italiens en Libye et sur la frontière de l'Abessinie.

La réoccupation du fort de Capuzzo par les Italiens est une grave erreur stratégique. Deux colonnes de renforts ayant été dispersées par nous, la position des troupes italiennes à l'intérieur de l'ouvrage est sérieusement compromise.

Un raid ennemi sur Alexandrie a complètement échoué.

La taxe de 15 0/0 est supprimée

On sait qu'au début de la guerre des prélèvements de 5 et de 15 p. 100 avaient été institués sur les salaires des contribuables qui, normalement, par leur âge — de 19 à 49 ans — auraient dû être mobilisés.

Lorsqu'une classe était démobilisée, les hommes appartenant à cette classe et astreints jusque là à la retenue de 15 0/0 passaient automatiquement dans la catégorie de ceux qui ne payaient que 5 0/0. Or, actuellement, toutes les classes sont considérées comme virtuellement démobilisées.

En conséquence la taxe de 15 0/0 est supprimée, à dater du 1^{er} juillet 1940 et seule devra être appliquée, désormais, la taxe de 5 0/0, quel que soit l'âge du salarié.

Ravages de la R.A.F. en territoire allemand

Le « Daily Sketch » annonce que les Allemands s'entraînent depuis quelque temps sur les côtes de la Baltique, à une invasion de la Grande-Bretagne.

Ces exercices, dit-il, n'ont pas échappé aux experts britanniques, lesquels, grâce à des reconnaissances de la R.A.F., connaissent les méthodes essayées par les Allemands. Les meilleurs compétents de Londres les étudient attentivement.

Français de Cahors et du Lot ne t'y trompe pas :

- TON pays est envahi ;
- TON pays a souffert de cruels destructions ;
- TON pays a besoin de TOI !

Etends ton regard et ton effort à la Patrie française tout entière

L'entrée de René Belin au Ministère

Lundi a été officiellement annoncée la nomination de M. René Belin comme ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail.

M. René Belin, qui joint à une connaissance parfaite du mouvement ouvrier de précieuses qualités d'organisateur, a pris l'initiative, à plusieurs reprises, de rapprocher patronat et classes laborieuses dans de larges confrontations d'idées et de systèmes, et il a écrit plusieurs brochures dans lesquelles il a défini les bases d'un syndicalisme constructif.

Le contre-torpilleur anglais « Escort » a été coulé

L'Amirauté annonce la perte d'un contre-torpilleur « Escort », qui a été coulé dans la Méditerranée occidentale. L'éclatement de la torpille qui a coulé le bâtiment a provoqué la mort de deux matelots.

21 postes de secrétaires généraux

Un décret vient de paraître à l'Officiel annonçant la création de 21 postes de secrétaires généraux de ministères avec leurs attributions.

L'entrée en zone occupée est interdite

Il est signalé que les autorités allemandes ont décidé de suspendre, en principe, l'entrée en zone occupée aux nationaux français de toutes catégories, y compris les fonctionnaires et les employés des administrations civiles, jusqu'au moment où l'ensemble du problème aura pu être réglé par la Commission d'armistice.

En attendant, et à titre absolument exceptionnel, ne pourront être dirigés sur la zone occupée que quelques fonctionnaires et industriels mis en route par les ministères intéressés, en accord avec la direction des services de l'armistice.

Un entretien franco-japonais

On mande de Tokio au « D.N.B. » que M. Sato, délégué des forces japonaises en Chine méridionale, a eu samedi à Hanoi un entretien qui a duré une heure avec le général Catroux, gouverneur général de l'Indochine.

M. Sato a demandé au général Catroux de collaborer efficacement avec le Japon pour régler favorablement l'affaire chinoise.

L'évacuation des enfants anglais

De Moscou : La radio de Moscou diffuse une dépêche du correspondant à Washington de l'Associated Press, relatant que, par décision du département d'Etat, les enfants anglais seront accueillis aux Etats-Unis, quel que soit leur nombre et indépendamment de la loi sur l'immigration, à condition que leurs parents puissent garantir qu'ils quitteront les Etats-Unis dès la fin des hostilités.

Aux ressortissants italiens

L'Agence consulaire d'Italie à Clermont-Ferrand conseille aux ressortissants italiens qui désirent être rapatriés ou réintégrer leur domicile habituel en France, de ne pas se dérouter pour le moment et d'attendre les instructions précises qui leur seront très prochainement données à ce sujet par la voie de la presse.

EN PEU DE MOTS...

— Le parti national révolutionnaire mexicain annonce que le général Manuel Camacho, candidat du parti, a été élu président du Mexique par 2.225.199 voix.

— Léon Cordier a été condamné à mort, par la Cour d'assises du Rhône, pour l'assassinat des époux Reymond, de Villefranche-sur-Saône.

— On annonce que le gouvernement britannique a reconnu le gouvernement du négus Haïlé Sélassié, comme le seul légal de l'Ethiopie.

— Une nouvelle ligne aérienne espagnole, à destination de Palma de Majorque, par Tuluam, Tanger et Barcelone a été officiellement inaugurée.

— Par décret, M. Judas, commis de chancellerie au consulat de France à New-York, est révoqué.

— On avait annoncé qu'en quittant Vichy, M. Albert Lebrun se rendrait au château de Vézille. On affirme que l'ancien président de la République n'a nullement l'intention de résider dans un domaine de l'Etat.

— L'Agence Reuter assure qu'au cours des raids effectués par l'aviation britannique depuis Aden sur les territoires italiens de l'Afrique orientale, les Italiens ont éprouvé des pertes se montant à vingt appareils, alors que les Anglais n'ont perdu qu'un avion.

Chronique du Lot

A propos du ravitaillement

Nous n'ignorons pas les difficultés considérables que présente le ravitaillement d'une ville comme celle de Cahors. Nombre de denrées se raréfient alors que la population a triplé sinon quadruplé. Et à la devanture des épiceries des tableaux annoncent que l'on ne trouve plus d'huile, plus de sucre, plus de sardines, plus de beurre, etc., etc... De pauvres ménagères font la queue désespérément, des mainées entières, pour essayer, — et parfois sans succès, — de trouver l'indispensable. Nous ne songeons guère à reprocher à quiconque cet état de choses contre lequel nous sommes impuissants.

Nous avons assisté au spectacle navrant de mamans qui viennent faire leur marché avec un enfant sur les bras, faute de pouvoir le confier à quelqu'un ou à celui de futures mamans qui stationnent des heures entières debout. Dans les heures graves que nous traversons, alors qu'il nous faut nous serrer les coudes, c'est le moment de laisser son petit égoïsme de côté et de songer aux plus déshérités. Et le vœu que nous formulons est que, spontanément, chacun sache s'imposer des attentes plus longues au profit de celles qui en ont le plus besoin. Une ménagère qui est obligée de consacrer toute une matinée à son marché ne peut le faire sans dommage lorsqu'elle a en outre le déjeuner à préparer pour sa petite famille.

Il faut donc souhaiter, d'autre part, que les pouvoirs publics, dont on ne conteste pas la bonne volonté et dont on n'ignore pas l'effort, fassent davantage pour assurer le ravitaillement de tous les magasins afin de ne pas voir ces trottoirs envahis par l'afflux d'acheteurs qui ont, en outre, — nous nous sommes déjà élevés contre cela dans les colonnes de ce journal, — la désagréable surprise de constater que rien ne leur est prévu en limite à la hausse des prix. Des sanctions impitoyables doivent continuer d'être prises contre les mercantis. Des mesures immédiates et énergiques doivent être prises dans l'intérêt général. Et aussi chacun doit sacrifier son intérêt particulier. C'est faute d'avoir su le faire depuis vingt ans que nous en sommes là.

LES MAROCAINS SONT FIDELES

D'un ami et concitoyen qui habite le Maroc ainsi que bien d'autres Quercynois, lecteurs fidèles du « Journal du Lot », nous recevons une lettre particulièrement émouvante et, à bien des égards, réconfortante. Bien placé pour connaître et apprécier les sentiments des Marocains de toutes classes, notre ami nous écrit :

« Dites bien aux Français qu'au milieu de cette terrible épreuve, les Marocains ont été magnifiques et n'ont pas cessé de nous témoigner leur amitié, leur concours, leur fidélité et leur confiance. La France peut compter sur ses protégés du Maroc. Leur collaboration reste totale et c'est vraiment un grand réconfort pour ceux qui ont travaillé à améliorer leurs conditions d'existence et à leur apporter l'appui d'une civilisation humaine et juste. »

Nous remercions notre ami et c'est de grand cœur que nous transmettons son message à nos concitoyens. Aux Marocains fidèles dans le malheur, nous sommes sûrs que la France ne manquera pas !

CONSUMPTION DES PRODUITS PETROLIERS

Etant donné la situation actuelle des stocks d'essence et la nécessité, dans les circonstances présentes, de ne les utiliser que pour la satisfaction des besoins essentiels du pays, les dispositions suivantes viennent d'être prises par le Gouvernement.

A partir du 17 juillet courant, tous les bons mis en circulation à cette date sont annulés et remplacés par une nouvelle série de bons qui seront délivrés par les administrations préfectorales ou des administrations municipales.

Ces nouveaux bons ne seront délivrés par les Maires, sous leur responsabilité, que dans un intérêt général, aux consommateurs assurant exclusivement le ravitaillement de la population, ainsi qu'aux médecins, sages-femmes, vétérinaires, fonctionnaires munis d'un ordre de mission, agriculteurs propriétaires d'un moteur assurant l'exploitation agricole, ministres des cultes.

L'emploi des véhicules automobiles pour des besoins d'intérêt privé est strictement interdit.

De plus aucune attribution d'essence ne pourra être, jusqu'à nouvel ordre, accordée pour le rapatriement des réfugiés. Nota. — La présente communication annule toutes les précédentes, notamment celle parue dans « La Dépêche de Toulouse », édition du Lot, en date du 15 juillet 1940 et celle parue sous la signature du général commandant le Département.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

La Direction des Services agricoles communique :

La Direction des Services agricoles du Lot est actuellement en mesure de fournir de la main-d'œuvre agricole. Les cultivateurs pouvant procurer du travail sont invités à s'adresser à la Direction des Services agricoles en fournissant tous renseignements utiles.

C'est un devoir pour les cultivateurs d'effectuer maintenant des travaux que l'on remettrait toujours faute de main-d'œuvre, alors que celle-ci est momentanément abondante : nettoyage des paccages, des bois, des haies, curage des fossés et des ruisseaux, etc...

LES ALLOCATIONS AUX REFUGIES

seront payées à la Perception :
Mardi 16 juillet, du n° 2.786 à 2.999 ;
mardi 16 juillet, n° 2.869 B à 2.911 B ;
mercredi 17 juillet, du n° 1 à 451 ;
jeudi 18 juillet, du n° 452 à 790 ; vendredi 19 juillet, du n° 791 à 1.130 ; samedi 20 juillet, du n° 1.131 à 1.476.

Les titulaires d'allocations militaires peuvent retirer à la Perception, sur présentation de leur carte, leur titre renouvelé :

Mardi 16 juillet, du n° 1.300 à 1.500 ;
mercredi 17 juillet, du n° 1.501 à 1.700 ;
jeudi 18 juillet, du n° 1.701 à 1.900 ;
vendredi 19 juillet, du n° 1.901 à 2.004.

LES SECOURISTES FRANCAIS

Les examens de la Société des Secouristes Français-Infirmiers volontaires, ont eu lieu le lundi 8 juillet 1940, sous la direction d'un comité médical présidé par M. le Médecin-Capitaine Durieux.

Ont été admis 29 candidats dont les noms suivent :

Mme Anglade Suzanne ; Mlle Anguégue Jeanne-Marie, Baillagou Madeleine, Belvéze Laure, Beauhaire Denise ; MM. Blanché Victor-Pierre, Bourrust Edmond ; Mme Boussac Madeleine ; Mlle Brandt Elisabeth, Chassaing Adrienne, Graygues Paulette ; Mmes Croissant Reine, Danne Marie-Thérèse ; Mlle Desprats Lucienne, Desprats Josette, Fabre Michèle, Fournié Marguerite ; MM. Fournié Jean, Girma Henri ; Mlle Lagarde Clémence, Laparra Jacqueline, Marmissès Marie, Mayencourt Madeleine, Mérie Marie, Mihau Geneviève, Minard Alice, Pachins Gilberte, Périé Jeanne ; M. Ségala René.

Nous adressons nos plus sincères félicitations Mlle Fabre, Mérie et Mayencourt qui se sont classés premières ex-æquo avec 52 points.

VERNE.

Pour retirer les voitures parquées

Les réfugiés Belges, Hollandais et Luxembourgeois qui, en exécution des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, ont amené leurs véhicules à Cahors pour être recensés et parqués, sont avisés qu'ils peuvent venir retirer ces derniers.

A cet effet, ils devront se présenter à la Préfecture, munis du récépissé qui leur a été délivré lors du parquage de leur voiture.

CAHORS

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire de vouloir bien prendre note du nouveau tarif des abonnements en première page.

Le 14 Juillet à Cahors

Combien cruelle a été cette Fête Nationale célébrée dans la douleur et la mutilation de la Patrie. Nos concitoyens et les innombrables réfugiés n'ont eu qu'à suivre leurs propres sentiments pour obéir aux instructions du gouvernement qui prescrivait le deuil et le recueillement.

Il s'en étaient dans le cœur tous ceux qui s'étaient rassemblés devant le Monument aux Morts sur la place Thiers. L'immense foule était rangée en carré sans vide au milieu du vaste espace les troupes formées sur deux rangs perpendiculaires à la stèle glorieuse et funèbre.

Face à celle-ci se tenaient les autorités militaires, civiles et religieuses : M. de Monzie, maire de Cahors, les membres de la Municipalité et du Conseil municipal, M. René Besse, député de Cahors, Mgr Blanc, représentant l'évêché de Cahors, M. le pasteur protestant Fabry et l'aumônier militaire Evrard, les hauts fonctionnaires. A leur droite, le groupe des officiers ; à leur gauche, les délégations des Mutilés et des Anciens Combattants avec leurs drapeaux cravatés de crêpe. Auprès de ceux-ci, en groupes parfaitement formés et alignés, les filles et garçons de ces admirables boys-scouts qui ont rendu ce qui rendait chaque pas de fanfare, puis de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

Alors, devant la foule immobile mais qui participe de tout son cœur à la cérémonie, s'accomplissent les rites simples et grands où s'expriment avec une si profonde ferveur nos vœux, nos regrets et nos espoirs. Le Général commandant, accompagné de M. Bézagu, préfet du Lot, et de M. Latscha, secrétaire-général. Pas de fanfare, pas de sonneries éclatantes. Sur de brefs commandements, les troupes présentent les armes.

PRIVATIONS, NON ! RESTRICTIONS, OUI !

Depuis plusieurs jours, une catégorie de braves citoyens se plaint — oh ! doucement ! — et murmure : « Il n'y en a plus ! »

Eh ! oui ! ce sont les fumeurs qui sortent des débits de tabac sans avoir eu le plaisir d'emporter un paquet de scotch ou de cigarettes !

« Nous n'en avons plus ! », c'est la réponse qui leur a été faite par les débiteurs. Mais que les fumeurs soient rassurés !

Le fait, heureusement, n'est pas spécial pour Cahors ; dans toutes les villes de la région, il en est de même, et la cause de cette... privation est normale.

C'est ce que déclare un de nos confrères de la Dordogne qui a fait, à ce sujet, une intéressante enquête auprès des débiteurs de tabac qui ont déclaré :

« Il n'y a pas crise de tabac à proprement parler ! Nous avons été littéralement dévalisés, ces temps derniers, par l'afflux des réfugiés, d'une part, et d'autre part, les manufactures manquent de moyens de communication faciles pour expédier leur production. »

Les livraisons, de ce fait, subissent des retards, mais, on affirme que cette situation ne durera pas.

Il en est de même pour les allumettes qui, actuellement, sont à peu près introuvables.

Privations, dit-on ! Non ! Restrictions ! Oui ! Et, après tout, les fumeurs, eux-mêmes, dans les circonstances actuelles s'inclinent et attendent !

Et, qu'ils soient rassurés, ils n'attendront pas longtemps, affirment tout récemment, un représentant qualifié de la Régie ! Attendons !

FERMETURE DES BOUCHERIES ET CHARCUTERIES

En raison de l'accroissement de la population dans notre département et afin de faciliter le ravitaillement les restrictions notamment celles de la viande, n'ont pas été observées.

Désormais, les restrictions concernant la consommation de la viande seront appliquées : la fermeture des boucheries aura lieu le mercredi, jeudi et vendredi, et la fermeture des charcuteries le jeudi et le vendredi.

AVIS AUX RÉFUGIÉS BELGES

Les réfugiés belges sont priés, afin de faciliter leur rapatriement, de faire connaître leur adresse en France ainsi que leur adresse habituelle en Belgique, au Haut Commissaire Belge au Rapatriement délégué de la Croix-Rouge de Belgique — 20, rue de Berry à Paris.

Citation à l'ordre du jour

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M. Jérôme Cagnac, chef d'équipe de 2^e classe de la T.M., a été cité à l'ordre du jour du régiment.

Nous adressons à M. Jérôme Cagnac, qui est chef d'équipe des P.T.T. à Cahors nos vives félicitations.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Eugène Cros, entrepreneur de charpente et menuiserie à Cahors, décédé à l'âge de 66 ans.

Depuis plusieurs mois, son état de santé donnait des inquiétudes à son entourage, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

C'est une bonne figure caducienne qui disparaît. M. Eugène Cros était, en effet, bien connu et très estimé dans notre ville où il ne comptait que des amis.

Arrondissement de Cahors

Albas

Nécrologie. — M. Pezet, facteur en retraite, vient de mourir au village de Rivière-Haute, à l'âge de 77 ans. Il avait exercé toute sa carrière dans la section de Génez, où il laissa, après 29 ans d'excellents services, d'unanimes sympathies. Nous adressons à sa famille, et tout particulièrement à ses deux fils, M. Pezet Maurice, adjoint au maire, et M. Pezet Gaston, nos bien sincères condoléances.

Saison pourrie. — Au moment où nos blés présentaient la meilleure apparence et que les moissons devenaient urgentes, le mauvais temps paralyse ce travail. Les épis déjà couchés souffrent des averses et le travail n'en sera guère facilité. Quant aux moissons déjà abattues, la récolte pourrait bien germer sur place.

Quant aux vignes, il y a eu pas mal de coulure à la suite d'une floraison survenue en période de trop grande humidité. Le tabac se rouille, fichtre !

Cela continuera-t-il longtemps ? Un proverbe local que nous avons signalé dans notre ouvrage *Les Mois Rustiques*, dit que lorsque le Lot est sale à la St-Jean, il est neuf mois de l'an... Si cet adage se vérifie, il ne faudrait donc pas compter sur un été sec et chaud. Nous en recauserons aux vendanges prochaines.

Catus

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que le jeune Bertrand Larnaudie, petit-fils de M. et Mme Armand Lagaspe, antiques à Catus, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat devant la Faculté de Bordeaux.

Au jeune lauréat, à ses grands-parents et parents, nos plus cordiales félicitations.

Montcuq

Carnet rose. — Tout dernièrement a été enregistrée à la mairie de Montcuq la naissance d'une fillette prénommée Annie-Marie-Thérèse, deuxième enfant de Mme et M. Raymond Sauret, ingénieur du Service vicinal à Montcuq.

Toutes nos félicitations aux heureux parents, aux grands-parents et meilleurs vœux pour la santé du petit bébé.

Foire du 13 juillet. — Cours pratiqués :

Beufs gras, de 350 à 400 fr. ; vaches grasses, de 280 à 320 fr., le tout les 50 kilos ; veaux de lait, de 9 à 11 fr. (taxation) ; moutons gras, de 6 à 7 fr. ; agneaux de lait de 7 à 8 fr. 50, le tout le kilo, poids vif ; porcelets, de 350 à 450 fr. l'un, suivant grosseur et qualité.

Canetons : mulards, de 30 à 35 fr. ; oisons, de 40 à 45 fr. le lot à la paire, etc. Au marché : Œufs, 8 fr. le douzaine ; poules, 7 fr. ; poullets, 8 fr. ; lapins domestiques, 6 fr., le tout le demi-kilo. Canards : communs, de 55 à 60 fr. ; mulards, de 65 à 70 fr. ; pigeons ordinaires, de 8 à 10 fr. ; gras, de 15 à 18 fr., le tout la paire.

Prochaine foire, le 1^{er} août.

Puy-Evêque

Acte de probité. — Mercredi soir, le jeune Jean Baldès trouva sur la voie publique huit billets de banque de cent francs.

Il se mit aussitôt à la recherche du propriétaire, un aspirant d'artillerie, auquel il remit les sommes.

Nos félicitations à Jean Baldès, élève de notre école communale.

Arrondissement de Figeac

Figeac

États civils du mois de juin. — Naissances : Lamotte Maurice, Luciani Rose, Delcroix Claude, Barrault Anne, Aragnol Serge, Lafage Jeannine, Bulzek Jean, Vajajon Guy, Dupré Joseph.

Mariages : Menchi Ferruccio et Castagné Eliane ; Miramond Robert et Gilroux Renée. Décès : Roumégoux Cyrille, 44 ans ; Bréville Stéphanie, 84 ans ; Vauzou Jean, 48 ans ; Mercier Marie, 60 ans ; Labaurie Adrien, 67 ans ; Shapasse Claire, 70 ans ; Lacan Elisa, 79 ans ; Boutaric Marie, 82 ans ; Parnelle André, 9 mois ; Lafon Louis, 34 ans ; Darroges Eugène, 66 ans ; Gavarrat Albert, 31 ans.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès de notre sympathique concitoyenne Mme Maria Lalanda, née Longé, propriétaire et restauratrice à Pont-Carral, près Salviac.

Mme Lalanda disparait âgée de 60 ans seulement et rien ne faisait prévoir une mort aussi subite.

A son mari si douloureusement éprouvé, à sa fille, à son genre, instituteur, à tous les membres des familles en deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

Toujours les accidents. — Mme Delmon, propriétaire à Salviac, a fait ces jours derniers une chute malencontreuse en descendant à sa cave et s'est blessée sérieusement à un genou. Après avoir reçu les soins du médecin traitant, elle fut admise à la clinique du docteur Rougier, de Cahors, pour y subir une opération.

Nous souhaitons à notre concitoyenne nos meilleurs présents de prompt rétablissement.

REMERCIEMENTS

Monsieur Albert CROS, Fondé de pouvoirs, Banque Populaire ; Madame et Monsieur Louis IMBERT et leur fille Collette ; Mademoiselle Marie-Louise CROS ; Mademoiselle Lucie CROS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Eugène CROS

Entrepreneur de Charpente et Menuiserie

CHRONIQUE DES REFUGIÉS

M. Cyrille PAGNEZ, de Cambrai, Capitaine à la C^o Régulatrice Départementale du Gers, à Auch, recherche adresse de Mme DECAUDIN-LAMPEL, de Cambrai, pour renseignements. Adresse : Journal du Lot. (32.470).

PETITES ANNONCES

Docteur NORDMANN, ancien interne prov. des Hôpitaux de Paris, 17, rue Maréchal-Foch. Consultations de onze à treize heures. (32.464).

Florent CARCONE, conducteur-automobile, connaissant toutes marques, demande place chauffeur. S'adresser chez Mme Daumière, 8, rue du Bousquet à Cahors. (32.467).

LEGUMES ALAYRAC ET PRIMEURS CAHORS

ÉTUDE DE MAÎTRE JEAN CALMON notaire à Figeac (Lot)

Suivant acte passé devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, le 12 juin 1940, enregistré à Figeac, le 19 juin 1940, fol. 89/4.

Monsieur Fabien MOULY, négociant, demeurant à Figeac, avenue Gambetta, n° 14, a vendu à Monsieur Emile HELLIANT, Directeur de la succursale de Bergerac de la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie, demeurant à Bergerac, agissant au nom de la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie, dont le siège social est à Paris, 16, boulevard des Italiens, le droit au bail pour le temps qui reste à courir des locaux où il exploitait un fonds de commerce de lissus, sis à Figeac, 11, place Carnot, et 51, rue Gambetta.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} juillet 1940.

Les obligations devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Figeac, étude de Maître Jean CALMON, sise avenue Gambetta, n° 6, dépositaire de l'acte.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même Journal du Lot, à la date du 28 juin 1940.

J. CALMON.

ÉTUDE DE M^e GEORGES FONTANGES

Docteur en Droit
Avoué près le Tribunal civil de Figeac
demeurant à Figeac, 18, quai Legendre
(Successeur de son père)

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Figeac le dix juillet mil neuf cent quarante.

Entre : Madame Adeline ROQUES, veuve de Monsieur ATGIE Ludovic, domiciliée ci-devant à Vialengues, commune de Lissac (Lot), et actuellement à Figeac, ayant Maître FONTANGES pour avoué.

Et par défaut, faute de comparaitre, contre Mademoiselle Berthe ATGIE, célibataire majeure, sans profession, domiciliée à Vialengues, commune de Lissac (Lot).

Il appert que Mademoiselle Berthe ATGIE, sus-nommée, a été déclarée en état d'interdiction.

Par extrait.
A Figeac, le treize juillet mil neuf cent quarante.
G. FONTANGES, avoué.

COURONNES ALAYRAC MORTUAIRES

Imp. COUÉLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Pour ceux qui se cherchent

Nous reproduisons ci-dessous une septième liste d'évacués qui résident à Cahors ou aux environs, afin de permettre le regroupement des familles dispersées.

- Lorain Claire, de Bretenay (Hte-Marne), s.p. St-Dizier, chez Rosière Irénée Lafargue à St-Laurent-Lolmie (Lot).
- Lorain Suzanne, id.
- Lorain Léon, de Fontaine-au-Pire (Nord), tisseur Beauvoisin-Cambrais, Robinson à Cahors.
- Linaré, chez M. Jean Bardon, aux Appeaux de Bussière-Galant (Haute-Vienne).
- Liska Anna, Sauqueville, poste restante, St-Martin-Labouval (Lot).
- Lingois Anna, du Havre, s.p. Le Havre, chez Marauin, 38, rue Brives, à Cahors.
- Linaré Germaine, de Prunay-Belleville (Aube), s.p. Chaumont, B. Toulouse à Cahors.
- Lichtenauer Frédéric, de Strasbourg, S.N.C.F. Le Bourget, dépôt de Cahors.
- Lignon Yvonne, de Vallières (Yonne), fem. chamb. Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 75, boul. Gambetta à Cahors.
- Lisbonne Nadine, de Bâle (Suisse), avocate, 18, rue Greuze, Paris, chez Bennet, direct. Postes à Cahors.
- Lloyp Mme Jacques-Clément, de Palestreau (Algérie), ouvrière en laine Gaipies, chez Mignot, 14, r. Remparts à Cahors.
- Marais Mlle Blanche, de Rouen, compt. Rouen, Citron à Cahors.
- Martin Mme Emile, de Marbéville, s.p. Viéville, B. Toulouse à Cahors.
- Martinez Madeleine, d'Éperville (Somme), s.p., 2, rue St-Pierre à Cahors.
- Marchand Cécile, du Havre, empl. comm. Le Havre, 33, rue Mascout à Cahors.
- Marchand Georges, d'Amneville, prép. en phar. Le Havre, 33, rue Mascout à Cahors.
- Maury chez Dechaud, Le Montat (Lot).
- Martin Julienne (voir soldat Hego).
- Maispasse Jacqueline (cours complémentaire de Giselles Euro), poste restante Beaumont-de-Luaigne.
- Marguerite Maurice, de Travières, 129 R/L, canton, à Flaugnac, près Pradines (Lot).
- Martin Pierre, de Chaumont, C.E.M. 390/4 à St-Martin (Lot).
- Mathieu Marais-Marie, poste restante à St-Martin-Labouval (Lot).
- Mazurek Guillaume, de Gramen (Pologne), surveil. Mantes-la-Ville, B. Avron à Cahors.
- Messager né Delport, de Cantin, s.p. Corbehem, 5, rue St-Priest à Cahors.
- Marchand J.-Baptiste, de La Neuville-les-Waissigny, s.p. Auvers-les-Forges, chez Lalaurie, 15, rue St-Georges à Cahors.
- Magnier Henri, de Paris, 10, chef de serv., Hôtel Terminus à Cahors.
- Maccari Antoine, de Vazola (Italie), mécan. Ancerville (Meuse), B. Toulouse à Cahors.
- Maquerelle Marie-Louise, de Trémont (Meuse), confect. Manthe-Gasscourt, Camp de l'Aiguille à Cahors.
- Mathey Gerorgette, de Thierry-en-Yonne, P.T. T. La Charité (Nièvre), hôt. Lac à Cahors.
- Malou Lucienne, de Thilliers-en-Yezin, dact. Ronen, 69, rue Nationale à Cahors.
- Maé Yvonne, du Havre, empl. Le Havre, chez Maurauin, 38, rue Brives à Cahors.
- Maridor Claude, d'Anjerville-Porcher (S.-L.), maçon Le Havre, théâtre à Cahors.
- Martinez Elvise, chalet. Pascaudour, boul. Emile Vandervelde à Toulouse.
- Maillard Jules, d'Amiens, teint. Amiens, école Doumer, boul. Gambetta à Cahors.
- Mallet France, d'Orléans, 23^e train saint-aise à Labastide-Murat (Lot).
- Meyer, de Dommessout (Marne), s.p. Paris, chez M. Lafon, 4, imp. Séguier à Cahors.
- Meslier Aline, institut familial, place de la Préfecture à Montauban (T-et-G.).
- Merru Blanche, de Vincennes, s.p. Montreuil (Seine), B. qui Cavaignac à Cahors.
- Meslat Robert, d'Epernay, tourn. Epernay, B. qui Cavaignac à Cahors.
- Mercier Marie-Louise, de Paris, s.p. Asnières, 6, rue Lesclapart à Cahors.
- Méreau Simone, de Courrières, hâtelier St-Denis, B. Avron à Cahors.
- Métral Marcelle, d'Amiens, comm. Château-Bernard, dépôt de Cahors.
- Merlet Paul, de Laon, s.p. Laon, Hôpital mixte à Cahors.
- Mercier Anatole, de Chaumont (Hte-Marne), menuis. Chaumont, B. qui Cavaignac à Cahors.
- Meghadher Slimane, de Barmia (Oran), C.R.A. 13^e Cie, ens. Bessières à Cahors.
- Millot Emile, de Nancy, compt. Nancy, ancien école rue Clemenceau à Cahors.
- Mignard Gabrielle, de Choisy-le-Roi, s.p. Sens (Yonne), Hôtel du Midi à Cahors.
- Michel Mme Hopfner, école de Marcellat, par Combronde (Puy-de-Dôme).
- Monville Louis, Jeanne, Paulette, Annie, de Belaye (Lot), comm. Roye, 5, rue Clémenceau à Cahors.
- Monnier Emilienne, de Neuve (Marne), Noget-sur-Marne, chez M. M. Parycey à Espérey, par Mercus (Lot).
- Mougin, de Paris, Perreux-sur-Marne, chez Mme Parycey à Espérey, par Mercus (Lot).
- Monsart Laurence, de Bizerte, comm. St-Quentin, chez Caussanet, imp. du Four à Cahors.
- Monnier Rose d'Anothei (Somme), ménag. Les Bourget, voie garage, gare de Cahors.
- Moutin Paulette, de Berry (Eure), noyant. Mantes-la-Ville, chez Pagès à Sautel (Lot).
- Moret Claude, Rhône, secr. 1, rue Eug.-Flaubert, Paris, chez Vidallac, 57, boul. Gambetta à Cahors.
- Moche Julia, de Denain, couturière, 15, rue Belfort, Paris, villa Montplaisir à Regourd-Cahors.
- Morvan, lieutenant, 18^e R.A.D. à Restigni (L-et-L.).
- Moison Lucien, La Varenne-St-Hilaire, ajust. La Varenne-St-Hilaire, gare de Cahors.
- Muller Lucien, d'Uttheim (Alsace), S.N.C.F. Epernay, B. Toulouse à Cahors.
- Mais René, de Villa-Da (Marne), S.N.C.F. Epernay à Cahors.
- Nabias François, de Juncalès (H.-S.), empl. Paris, école Doumer à Cahors ou Puy-Évêque (Lot).
- Nain Armand-André, de Paris, 14^e, empl. ass. Nain Armand-André, Préveraville, rue des Soubiroux à Cahors.
- Netzer Henri, de Vesoul (Hte-Saône), S.N.C.F. La Varenne-St-Hilaire, gare de Cahors.
- Nicoche René, venant La Ferté-St-Aubin, station magasin, matériel à Béguis, par Cahors (Lot).
- Noret Odette, de Tousson (S-et-M.), instit. Batilly-Gatinois (Loiret), Maison maternelle de Payrat à Cahors.
- Officier Marcel, de St-Brieuc (C.-du-N.), impr. 1 bis, rue Ste-Valérie, Nevers, école Doumer, boul. Gambetta à Cahors.
- Oudot Mlle, chez M. Noyan, aux Basses-Forges, Cercé, par St-Julien-Lars (Vienne).
- Ollivier Gaston, de Richebourg-Pavoué (P.-de-C.), soldat 91^e Cie, T.C.R.G., à Cieurac (Lot).
- Patry Gaston, de Fécamp, vérif. Paris à St-Géry (Lot).
- Patry de Strasbourg, s.p. 6, rue Portail-Alban à Cahors.
- Pastol, Sept-Mons (Aisne) à Montclair (Lot).
- Paristol Jules, de Fousonne, quincail. Compiegne, chez M. Barthes à Regourd-Cahors.
- Parmentier, de Billy-sur-Aisne, p. Soissons à Nadillac (Lot).
- Parent Georges, de Messin, marinier Blanc-Mesnil, B. Avron à Cahors.
- Paris Raymond, de Montilly (Orne), C.I.M.T. Mantes-la-Ville, école Doumer, boul. Gambetta à Cahors.
- Papon Paul, de Hanche (Eure-et-Loir), soldat R.P.S. de R.C.3, E.S.G. à Cahors.
- Pannier, 18^e génie, à Montpellier.
- Perrot Mme Madeleine, de Mareuville, s.p. Chaumont, B. Avron à Cahors.
- Petit Henriette, de Verberie, s.p. Verberie, chez Bourière, rue Blanqui à Cahors.
- Perrin Jacqueline, de Paris, 18^e, prof. E.N.P. Creil, E.N.I. Cabussat-Cahors.
- Péroche Suzanne, de Chautrennes (Vosges), fem. ch. Montigny-sur-Loing, chez Gabail, 10, rue Cadourgues à Cahors.
- Perrot Etienne, de Montcau-tes-Mines, soldat Plombières L. Dijon, à la Place, Cahors.

A VENDRE

aux enchères publiques le 25 Juillet 1940 au Tribunal de Cahors à 14 heures

DIVERS IMMEUBLES EN NATURE

DE PROPRIÉTÉ RURALE

dépendant du domaine du POMPIDOU à Soturac (Lot)

Les faits immeubles vendus à la suite de surenchère du dixième comprenant cinq lots :

TERRES LABOURABLES - VIGNES - PRÉS

- MAISON D'HABITATION - Immeubles d'exploitation rurale

Contenance totale environ : 18 hectares

LESISE A PRIX TOTALE : 77.000 fr.

Pour renseignements s'adresser à M^e MÉRIC, Avoué

8, Rue Georges-Clemenceau - CAHORS

(A suivre).

Feuilleton du « Journal du Lot » 33

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Depuis des mois, elle était perdue en la chaos de son imagination houleuse, et son cerveau s'agitait en vain, essayant de déceler la voie à suivre dans la situation équivoque où son silence l'avait placée vis-à-vis de ses parents.

Quoi faire ? Que décider ? Quel parti prendre qui donnerait satisfaction à la fois, à son respect filial et à sa conscience d'épouse ?

Longtemps, Orane